



## Communiqué de presse

Mercredi 5 juillet 2017

### Fusion de quatre branches professionnelles dans le secteur du verre

*Les représentants salariés et patronaux de quatre branches liées aux métiers verriers ont scellé la fusion de leurs textes conventionnels*

La loi travail du 8 août 2016 a donné aux partenaires sociaux la responsabilité de négocier afin de **parvenir d'ici 2019 à un paysage conventionnel resserré autour de 200 branches** au lieu de 700.

Après une année de négociations, les partenaires sociaux des professions du vitrail, du tube de verre, de l'union des métiers du verre et de la fabrication du verre à la main ont abouti à la conclusion **d'un accord qui contribue à la réalisation de cet objectif**.

En effet, ces derniers viennent de signer – à l'unanimité des organisations syndicales et patronales – un accord de fusion-absorption qui crée un nouveau champ conventionnel pour « **les professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail** ».

Ce regroupement de quatre branches professionnelles est rendu possible par l'annexion du contenu des conventions collectives de l'union des chambres syndicales des métiers du verre (IDCC 2306), de la transformation industrielle du tube de verre (IDCC 161) et de l'industrie du vitrail (IDCC 1945) à la convention collective de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte (IDCC 1821). **Ces annexes resteront en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle l'ensemble des salariés couverts par ces textes bénéficieront des garanties de la convention collective IDCC 1821.**

Le nouvel ensemble conventionnel représente environ 10 000 salariés. L'organisation professionnelle représentative sur ce champ est la Fédération des cristalleries verreries à la main et mixtes.

« La fusion de ces quatre champs professionnels s'est déroulée dans un climat social excellent. Les organisations syndicales et les représentants patronaux ont démontré un sens des responsabilités et une capacité de travail qui honorent le paritarisme. Les professions du cristal, du verre et du vitrail sont aujourd'hui unies autour des mêmes valeurs, soucieuses de préserver leurs savoir-faire et de relever les défis de demain » se félicite Franck STAUB, secrétaire général de la FCVMM.

Relations presse : Franck STAUB – 06 63 77 78 55 – [fstaub@fedecristal.fr](mailto:fstaub@fedecristal.fr)  
[www.fedecristal.fr](http://www.fedecristal.fr)